



L'EDITO

L'ACTU



La Pizzeria Bella Napoli a ré-ouvert ses portes avec un nouveau gérant et une nouvelle décoration. Rendez-vous au 45 Route de Péage.

Chère Saint-Clairoise, cher Saint-Clairois,

Le printemps est maintenant bien installé, nous avons même déjà eu de chaudes journées estivales.

Cette belle saison incite les sorties en plein air et le nettoyage des jardins. Pour le bien vivre et le bien-être de chacun, merci de respecter la législation en matière de bruits et de déchets verts. Vous trouverez à l'intérieur de cette lettre quelques explications sur l'interdiction de brûlage des déchets verts. Nous vous rappelons également que les engins thermiques (tondeuse, taille haies...) sont autorisés le dimanche de 10h à 12h.

L'été approche, le frelon asiatique aussi. En mai, seules les reines font des nids primaires de la taille d'une balle de tennis facile à détruire. Dès juin, juillet, les gros nids secondaires en haut des arbres ou dans les haies vont se former. Il est essentiel de déclarer toute suspicion en mairie ou sur le site dédié : <https://www.frelonsasiatiques.fr>. Pour obtenir plus d'informations, rendez-vous sur le site internet de la mairie rubrique "je lutte avec ma commune contre les nuisibles".

L'ambrosie fait également son retour, soyons vigilants pour procéder à sa destruction avant sa floraison. L'ambrosie est une plante envahissante dont le pollen est fortement allergisant. Agir contre l'expansion de cette plante est un enjeu majeur de santé publique qui requiert l'implication de tous. Par ailleurs, un insecte, Ophraella Communa, mangeur d'ambrosie commencerait à s'implanter dans la région. Un test sera réalisé par l'équipe espaces verts des services techniques dans la commune sur 5 pieds d'ambrosie pour vérifier sa présence.

Le repas du CCAS pour nos aînés de plus de 70 ans a eu lieu le mois dernier. Cette année encore nous avons pu maintenir la distribution du colis à Noël et le repas. Les séniors ont pu se régaler autour d'un bon repas préparé par le traiteur 4S réception et danser sur les airs musicaux interprétés par l'orchestre Phil'Musette. Un très bel après-midi sous le signe de la gaieté.

Nous avons le plaisir d'accueillir sur la commune le nouveau restaurateur, Bertrand Sabatier, qui a repris la pizzeria Bella Napoli et a ouvert le 5 avril. Bertrand a de l'expérience et beaucoup de motivation. Nous lui souhaitons pleine réussite.

Je vous souhaite un beau mois de mai et une bonne lecture.

Sandrine LECOUTRE, Maire





LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS : C'EST INTERDIT !

Vos déchets verts sont des ressources

Les déchets verts, qu'est-ce que c'est ? Ce sont les restes issus des tontes de pelouses, tailles de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage d'arbres et d'arbustes, ou issus du débroussaillage et du fauchage et d'autres végétaux issus de vos jardins et espaces verts. 160kg, c'est la quantité de déchets verts par personne et par an en France !

Après le nettoyage de votre jardin, vous souhaitez vous en débarrasser facilement. Cependant, le brûlage à l'air libre n'est pas la solution. C'est une pratique polluante et illégale ! On vous en dit plus :



La combustion à l'air libre de végétaux est une activité fortement émettrice de polluants dont certains sont cancérigènes et d'autres responsables du changement climatique. Celle-ci contribue de façon significative à la dégradation de la qualité de l'air, est responsable de 40 000 décès prématurés par an selon la Santé Publique France.

Avec le changement climatique qui s'accélère, des étés caniculaires, la sécheresse qui s'accroît, le respect de l'interdiction du brûlage à l'air libre devient une préoccupation en matière de prévention des incendies.

**“40 000
décès
prématurés
par an”**

De plus, la combustion des déchets verts produisent des gaz à effet de serre, tel que le dioxyde de carbone, qui contribuent également au dérèglement climatique.

Pourtant, 830 000 tonnes de déchets verts sont encore malheureusement brûlées chaque année.



Le cadre réglementaire existant depuis 1976 a été renforcé en 2020. Toute l'année, le brûlage des végétaux à l'air libre est interdit (article L-541-21-2 du Code de l'environnement). Le brûlage à l'air libre des déchets verts vous expose à une amende pouvant atteindre 750 €.

Mais alors, que faire de ses déchets verts ? Utilisez-les comme ressources !

Plusieurs solutions s'offrent à vous, respectueuses de la qualité de l'air et de l'environnement.

Le compostage :

Et oui, vous pouvez mettre vos petits déchets végétaux dans votre compost à côté de vos déchets de cuisine ! Un bon moyen pour développer son engrais naturel et l'utiliser dans votre jardin.

Le broyage, le paillage et le mulching :

Petits et gros branchages broyés, herbes de tontes séchées et feuilles mortes constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager, de quoi entretenir votre jardin en mode “zéro déchet, zéro produit” ! Et, la tonte mulching, c'est quoi ? La tonte mulching consiste à laisser l'herbe finement coupée sur place et ainsi protéger la pelouse de la sécheresse. En ces périodes chaudes, le mulching est le bienvenu !

La déchetterie :

Ou alors, pourquoi pas laisser votre déchetterie valoriser vos déchets verts. Ainsi, cette ressource organique peut être valorisée même si vous n'avez pas de jardin !

Optez pour ces solutions, c'est se joindre aux 85 % de la population qui ont décidé de mieux disposer de leurs déchets !



Le moustique tigre nous empêche tous de profiter pleinement de nos extérieurs, et ce, depuis plusieurs années maintenant. Comme tous les ans, nous allons vous rappeler les bons gestes pour limiter la prolifération des moustiques tigres chez vous et votre voisin ! Car oui, c'est bel et bien une action commune qui est nécessaire pour réduire sa nuisance.

Vous pouvez utiliser des produits anti-moustiques (insecticides ou répulsifs) ou des pièges mais ceux-ci n'auront qu'une action ponctuelle et ne permettront pas d'éliminer durablement les moustiques tigres.

La seule solution consiste à éliminer les lieux de ponte et de repos. En supprimant ou vidant régulièrement tout ce qui peut contenir de l'eau stagnante dans votre jardin ou sur votre balcon.

Ces gestes simples réduisent de 80% le risque de présence du moustique à proximité du domicile, et donc de piqûre.
(Selon le dossier de presse de l'ARS - mai 2018).

Cela demande un peu de rigueur mais en prenant le temps, en arrosant vos plantes, en profitant de la piscine, en faisant un petit bain de soleil..., jetez un œil à vos récipients pouvant contenir de l'eau, hop, jetez ce qui pourrait stagner et vous pourrez continuer de profiter de votre extérieur sans les piqûres ! (Petit astuce : Remplissez à ras bord vos coupelles avec du sable ou des billes d'argile pour éviter d'avoir à les vider régulièrement)

On vous donne les 6 bons gestes à privilégier d'avril à octobre car sans votre participation, toutes les actions de la commune seront inefficaces !

JE VIDE

HEBDOMADAIREMMENT TOUS LES RÉCEPTACLES D'EAUX STAGNANTES, PROPRES OU SALES.



JE CURE

PÉRIODIQUEMENT POUR FACILITER LA BONNE ÉVACUATION DES EAUX.



JE COUVRE

HERMÉTIQUEMENT OU AVEC UNE MOUSTIQUAIRE TOUTES RÉSERVES D'EAU, PETITES OU GRANDES



JE RANGE

SYSTÉMATIQUEMENT À L'ABRI DE LA PLUIE



J'ENTRETIENS

ASSIDÛMENT POUR ÉVITER LE DÉVELOPPEMENT DES LARVES



JE JETTE

TOUS LES OBJETS ABANDONNÉS SUR MON EXTÉRIEUR, LIEUX PROPICES À LA PONTE



Alors, prêt à se retrouver les manches pour lutter ensemble ?



L'AGENDA

FÊTE DE LA MUSIQUE

Vendredi 21 juin à partir de 18h30
Sur le parking de l'espace Jean Fournet

Au programme une fanfare, les élèves et professeurs du conservatoire 6/4, le groupe de danse rock B-Way et le duo Monada !

Le tout accompagné d'une buvette et petite restauration.

GRATUIT



NOTRE PARTENAIRE

SIGIS : OUVERTURE DE LA PISCINE LUNDI 13 MAI À 17H

Horaires de mai :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 17h à 19h
Mercredi, samedi et jour férié : 14h à 19h
Piscine fermée les dimanches

Horaires de juin :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 12h à 14h et de 17h à 19h
Mercredi : 10h à 19h, samedi : 14h à 19h
Piscine fermée les dimanches

Horaires du 1er juillet au 1er septembre :

Tous les jours de 10h à 19h

Retrouvez les tarifs et informations pratiques en scannant le QR code :



ou sur le site du SIGIS : lesigis.fr



VIE ASSOCIATIVE

MARDI 04 JUIN À 19H

Assemblée générale du Centre de Soins Infirmiers et Service de Soins à Domicile à la Mairie

Tous les habitants du village sont invités à cette assemblée générale qui permettra de connaître le fonctionnement du centre de soins infirmiers et du SSIAD à domicile.



SAMEDI 25 MAI À PARTIR DE 19H

Soirée Country avec le Comité des Fêtes A l'espace Jean Fournet

Animée par Dance Dream Connection. Petite restauration sur place.



Réservation : 07 82 89 19 50 / Entrée : 6€



LIBRE EXPRESSION

Par la liste "Vivre en harmonie à Saint Clair du Rhône" M. DESSEIGNET Frédéric, M. REYNAUD Claude, Mme QUAY Martine, M. FAURITE Sylvain, Mme. MEHIDI Kadija et M. BELANTIN Julien.

Retrouvez-nous sur facebook.

Vivre en Harmonie à Saint Clair du Rhône



vivreenharmonie2020@gmail.com

